

COMMUNE DE GENAS (RHÔNE) - ANNÉE 2024
DÉCISION DU MAIRE n° 2024-012

OBJET : consultation 2024-10 – rénovation énergétique de l’Hôtel de Ville – façade vitrée sud – déclaration d’infructuosité

Nomenclature : 1.1.11.1.

LE MAIRE DE GENAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L 2122-22 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020.03.02 du 02 juin 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés et accords-cadres en matière de travaux, de fournitures et de services (y compris les marchés de prestations intellectuelles) dont le montant est inférieur à 600 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la consultation lancée dans le cadre du marché 2024-10 « rénovation énergétique de l’Hôtel de Ville de Genas – façade vitrée sud » et publiée le 03 octobre 2024 ;

Considérant que la date limite de remise des offres avait été fixée au 28 octobre 2024 ;

Considérant que la commune n’a reçu aucune offre dans le cadre de cette consultation ;

DÉCIDE

Article 1 : de déclarer infructueuse la consultation lancée dans le cadre du marché 2024-10 « rénovation énergétique de l’Hôtel de Ville de Genas – façade vitrée sud ».


Article 2 : de dire qu’une nouvelle consultation sera lancée sur les bases du même dossier de consultation des entreprises.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil municipal

COMMUNE DE GENAS (RHÔNE) - ANNÉE 2024
DÉCISION DU MAIRE n° 2024-012

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Fait à Genas, le 05 novembre 2024

 **Daniel VALÉRO**
Maire de Genas
Vice-président du Département du Rhône
Premier Vice-président de la CCEL